



Archives départementales  
de la Manche

# Consignes aux lecteurs COVID 19

13 octobre 2020

## Conditions générales

Chaque lecteur doit prendre connaissance du règlement de la salle de lecture mis à jour en raison de la crise sanitaire.

### Ouverture du hall

- 8h50 à 9h10 et entre 13h35 et 13h55.

### Ouverture de la salle de lecture aux lecteurs ayant réservé

- 9h-12h15 / 13h45-17h00

La consultation d'archives est obligatoire pour accéder à la salle de lecture.

## Réservation de la séance

La réservation de la séance (= ½ journée) se fait uniquement par téléphone : 02 33 75 10 10

Un lecteur peut réserver un maximum de 4 séances par semaine.

Aucune réservation ne sera prise plus de 15 jours calendaires à l'avance.

Après trois réservations non honorées, le lecteur se verra refuser toute nouvelle réservation durant un mois après notification par courrier électronique.

## Placement du lecteur

Chaque lecteur a une place qui lui est attribuée en même temps que la consigne.

Pas de changement possible.

Chaque lecteur dispose pour sa séance d'un ordinateur à sa disposition.

Pas de changement possible.

## Délivrance des documents

Les documents sont délivrés un par un. Le lecteur ne peut consulter deux articles en même temps.

# Arrivée du lecteur dans le hall

Lavage des mains obligatoire à l'entrée du bâtiment avec le gel hydro-alcoolique laissé à sa disposition.

Respect des distances de sécurité et des marquages au sol.

Port du masque.

Les clés de la consigne sont préparées sur une table avec les noms des lecteurs.

Pas de possibilité de changement.

Le numéro de la consigne est le numéro de table en salle de lecture.

**Le lecteur doit apporter un crayon à papier.**



---

## Salle de lecture

### Protections

Gel hydro-alcoolique à disposition à l'entrée de salle.

Le port du masque est rendu obligatoire par le décret du ministre de la Santé du 31 mai 2020 publié au *Journal officiel* le 1<sup>er</sup> juin 2020.

Les places de consultation et les ordinateurs de consultation sont désinfectés tous les matins et tous les midis, pendant la pause méridienne.

Les documents sonores ne peuvent être écoutés dans la salle de lecture.

Les recherches ponctuelles et rapides dans les instruments de recherche et les usuels sont possibles après lavage des mains, et sans emporter l'ouvrage à sa place pour une lecture continue.

